

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024021602

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de Grand-Aigueblanche en séance publique LE SEIZE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE À DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

Date de convocation
9 février 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

POUVOIRS : BERLIOZ Pascaline donne pouvoir à RICHIER Maryse, JAY Hélène donne pouvoir à BON Françoise, NANTET Laetitia donne pouvoir à MIBORD Josiane, PERCEVAL Christophe donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline, TISSOT Christian donne pouvoir à ROSSETTI-COCHEME Sandrine.

ABSENTS : CHANOIR Jessica, HURET Edith, PARMENTIER Marlène.

Madame Sandrine ROSSETTI-COCHEME est élue secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un(e) représentant(e) au SIERSS

Monsieur le Maire rappelle que suite aux dernières élections municipales, le conseil avait désigné les délégués titulaires suivants au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales (SIERSS) :

- Evelyne KALIAKOUDAS
- Alain ROUX-MOLLARD
- Didier CHATAGNIER
- Pascaline BERLIOZ
- Evelyne CHEDAL-ANGLAY
- Sandrine ROSSETTI-COCHEME
- Marlène PARMENTIER

Suite à la démission de Madame Evelyne CHEDAL-ANGLAY, il y a lieu de désigner une nouvelle personne.

Il est proposé Monsieur Marc MATHIS

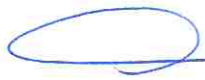
Vu la délibération 2020-05-25-09 en date du 25 mai 2020 relative à la désignation des représentants dans les organismes intercommunaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la désignation de Monsieur Marc MATHIS en tant que délégué titulaire au SIERSS

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire




André POINTET